



SÉANCE PUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Mardi 9 mai 2006

Présidence : M. Guy FISCHER, Vice-Président

1. Seize questions orales.

Texte des questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour (...)

Feuilleton n° 98 du mardi 9 mai 2006

VI. - n° 1017 - Mme Bariza KHIARI attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés qui entravent la réception FM dans l'est parisien. Les auditeurs de l'est des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris, ainsi que de Bagnolet, des Lilas, et de Romainville en Seine-Saint-Denis, ne peuvent bénéficier de l'accès à la plupart des radios de la bande FM diffusées dans l'agglomération parisienne, notamment les radios du service public.

Il est en effet impossible, dans cette zone, de fixer une réception, celle-ci étant instantanément couverte par des émissions et parasites divers. Cela est vrai quelle que soit la qualité de l'appareil de réception. C'est un comble, à l'heure du règne des nouvelles technologies de l'information et de la multiplication de l'offre audiovisuelle !

Les habitants des zones concernées - au minimum 40 000 foyers - ont décidé de se regrouper pour peser sur les pouvoirs publics. Ils se sont constitués en association : ce sont les « Sans radios de l'Est parisien ». Pourtant, le problème perdure, depuis des années.

Sous la pression des Sans radios, le CSA a organisé une concertation technique entre les opérateurs techniques de radiodiffusion et Radio France, mais le problème reste entier, malgré les solutions techniques et théoriques formulées par ce groupe de travail, malgré, également, l'implication de nombreux élus. Des vœux ont ainsi été votés par les conseils municipaux de Bagnolet, des Lilas et de Montreuil, ainsi que par le conseil régional d'Île-de-France.

Il ne s'agit pas seulement là d'une question de confort. Ce problème remet en cause le principe même d'égalité des administrés face au service public, puisque 40 000 foyers sont ainsi privés des radios nationales telles que France Info, France Culture, France Inter ou encore France Musique. Les principes d'égalité d'accès et de continuité du service public sont des principes constitutionnels. Quelles sont les mesures envisagées afin de mettre un terme à cette situation qui prive un certain nombre de nos concitoyens de l'accès au service public ?

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Document de travail provisoire diffusé sous toutes réserves)

SEANCE DU MARDI 9 MAI 2006
Mise en ligne : 12 h 35

ACCÈS AUX RADIOS PUBLIQUES

Mme Khiari -

La réception FM dans l'est parisien est très mauvaise ; les auditeurs de cette zone ne peuvent accéder en particulier au service public, quelle que soit la qualité de leurs appareils de réception. 40 000 foyers sont concernés, qui ont créé une association pour défendre leurs droits. Le CSA semble prendre cette question avec beaucoup de désinvolture, malgré la pression des élus. C'est l'égalité d'accès de tous au service public qui est en cause : c'est grave. Que compte faire le Gouvernement pour mettre un terme à cette situation ?

M. Donnedieu de Vabres, ministre de la culture -

Ce problème interpelle les pouvoirs publics et le Gouvernement y est attentif, qui souhaite assurer l'égalité d'accès de tous aux technologies de la communication. En région parisienne, l'exploitation des fréquences est massive. Le CSA, mobilisé avec les opérateurs pour trouver des solutions techniques, a publié en septembre dernier un document d'information. La consultation publique préalable à l'appel d'offres de septembre 2006 est désormais close. Je resterai très attentif à ce dossier, car il y va de l'égalité devant le service public.

Mme Khiari -

Je vous remercie de cette réponse. N'allons pas vers une judiciarisation de la question. C'est au moment de l'appel d'offres qu'il faudra prendre en compte cet aspect des choses.